

DES TERRES POUR LES PAYSANS

Les productions agricoles sont diversifiées à l'échelle du massif de la Chartreuse, entre viticulture en combe de Savoie, élevage en cœur de massif, et grandes cultures dans les piémonts. L'élevage, en particulier l'élevage laitier, valorise près de 70 % d'une Surface Agricole Utile dominée par l'herbe.

La baisse du nombre d'exploitations agricoles se fait au rythme de 37 disparitions par an sur le massif, particulièrement en polyculture élevage et bovins lait. La main d'œuvre totale (823 équivalent temps plein) concerne 2800 personnes, dont 1600 salariés occasionnels, suit la même tendance. Le foncier agricole sur les zones de piémonts disparaît au rythme de 75 ha par an pour laisser place à l'urbanisation. Au cœur du massif, mais également sur la frange du pays voironnais, les espaces naturels et forestiers progressent sur les espaces agricoles, conséquence d'une certaine déprise agricole, particulièrement sur les parcelles les plus pentues.

L'émiettement du foncier agricole privé et la perte de lien et de convergence d'intérêts entre propriétaires et exploitants aggravent ces phénomènes.

Dans ce contexte, les exploitations de Chartreuse font preuve de dynamisme et génèrent de la valeur ajoutée grâce à un recours massif aux circuits courts (42 % des

exploitations contre 33 % au niveau régional). Cette stratégie économique tirée par les bassins de consommation environnants s'appuie sur une palette de productions diversifiées et de qualité, qui compense l'absence de « produit phare » sur le territoire. Ainsi les touristes et les visiteurs nourrissent les agriculteurs locaux et réciproquement. Cette stratégie



L'édito

permet de conserver une dynamique d'installations active (estimée à 20/an), alimentée par les installations hors cadre familial. Pour autant, celle-ci ne permet pas d'éviter le vieillissement de la population agricole, et le renouvellement futur des exploitations reste un problème majeur pour le territoire. La question du foncier y occupe une place déterminante.

Trop de propriétaires de foncier agricole, dans le vain espoir de valoriser leur terre au niveau du constructible, hésitent à s'engager dans des baux agricoles pérennes. Cette situation précarise les agriculteurs, freine le développement des exploitations existantes et l'installation de nouvelles. Elle hypothèque ainsi le développement global du territoire et finira par dévaloriser leur propre bien.

Le parc de Chartreuse et la communauté de communes mettent en place une politique en faveur de l'installation et la transmission des exploitations agricoles. Cette démarche passe par une meilleure maîtrise du foncier agricole : diagnostic agricole du territoire, veille foncière avec la SAFER, accompagnement à la structuration collective du foncier. C'est dans ce cadre que sera prochainement créé le groupement foncier agricole (GFA) de Chartreuse, véritable outil opérationnel au service de l'agriculture. Il s'agit d'une structure collective, rassemblant des fonds sous forme de

parts sociales et dont l'objet est d'acheter des terres agricoles, au juste prix pour les mettre à disposition des paysans. Tout le monde peut contribuer en y prenant des parts de 40 € ou en apportant directement du terrain. Né au Sappey-en-Chartreuse, il concerne l'ensemble du massif de Chartreuse. C'est une initiative supplémentaire vers une gestion collective et transparente du foncier agricole en Chartreuse!

Brigitte BIENASSIS

FACTURATION ASSAINISSEMENT

Afin d'harmoniser la période de facturation annuelle de l'assainissement avec la date des relevés de compteurs du SIAEP du Thiers, votre facture sera désormais établie de la façon suivante :

- Partie fixe à régler d'avance, du 1er novembre de l'année en cours (N) au 30 octobre de l'année suivante (N+1) ;
- Partie variable, concernant vos consommations du 1er novembre de l'année écoulée (N-1) au 30 octobre de l'année en cours (N). L'échéance de facturation de l'assainissement passera donc de juillet à octobre. En conséquence, il y a lieu d'ajouter à votre facture annuelle 2015, la quote-part de l'abonnement pour ces 4 mois (20 €).

Bien entendu, cette mesure concerne uniquement 2015. En 2016, les facturations d'eau et d'assainissement seront désormais calées sur le même rythme.

Nous vous remercions pour votre compréhension et souhaitons que cette modification facilite la lisibilité de vos factures.

Nous vous rappelons qu'il est possible d'étaler le paiement de votre facture, il suffit pour cela de nous en faire la demande et d'établir un échéancier.

page 1/4

ACTUALITES - VIE DU VILLAGE



Des herbes folles au cimetière, vers un changement de culture!

Après des années d'usage massif de pesticides, chacun s'est habitué à un paysage urbain dénué de plantes poussant spontanément. Des trottoirs aux jardins publics, des terrains de sport aux cimetières, « l'herbe folle » est mal vue. Prenant conscience des conséquences néfastes des pesticides sur la santé et l'environnement et pour devancer leur prochaine interdiction, de plus en plus de communes changent leurs pratiques et c'est le cas de notre commune. La municipalité passe au « zéro phyto » dès cette année, en supprimant le désherbage chimique au cimetière, dernier espace public où il était encore pratiqué. Sans désherbant, quelques d'herbes sauvages dans les allées mais pas d'inquiétude cette verdure sera coupée régulièrement, il ne s'agit en aucun cas d'abandon ou de négligence de ce lieu de recueillement.

Carnet de voyage de la classe de mer de l'école communale

Après 10 heures de trajet sans encombre, nous voilà arrivés au centre « Les Salicornes » à Montmartin-sur-mer (50). Soleil, sable et coquillages : un merveilleux cocktail de début de séjour...

Accueil à partir de 7 h : ping-pong, baby-foot, lecture, coloriage, jeux et bonne humeur !

1^{ère} séance de natation, un peu d'appréhension, beaucoup d'action et énormément de motivation ! Séance de char à voile pour les CM2, le vent souffle, on tire sur la corde... et on atteint les 30 km/h. Nous sommes allés à la découverte des dunes et digues de manière insolite, à l'aveugle, pour mettre tous nos sens en éveil. Une bonne partie de fous rires assurée ! Puis nous avons réalisé un herbier sur fond de sable. De vrais chefs-d'œuvre !

Enfin la Journée au Mont St Michel : Malgré une foule incroyable, chaque classe a pu profiter du site.

Belle matinée à Granville, accueillis par un petit crachin normand, nous avons découvert les ports : plaisance, commerce et pêche. Nous sommes passés sur la porte écluse qui sépare le bassin à flot du bassin d'échouage. Les petits ont visité l'aquarium et ont rencontré Marcus l'otarie, âgée de 18 ans, qui pèse 400 kg ! Ils y ont découvert aussi avec grand plaisir de nombreuses espèces de poissons et de magnifiques sculptures en coquillages.

Cet après-midi, après les séances de natation, activités sur la plage : châteaux de sable, terrassement, ensablement, cerf-volant, frisbees... La marée haute est venue submerger nos constructions, quel beau spectacle !

Sur une île paradisiaque : l'archipel de Chausey. A vos cartes, Moussaillons ! Chasse au trésor et découverte de l'île dans une ambiance festive !

Nous voilà partis à la pêche à pied pour remplir notre aquarium... A nous les crabes, patelles, moules, huitres, gobies, autres mollusques et gastéropodes. Le nez collé aux vitres, nous avons observé toutes nos petites bestioles qui semblent bien se plaire dans nos aquariums. Nous avons pu les toucher, les prendre dans les mains. Les crabes ont même pincé quelques doigts et chatouillé quelques mains. Tous nos pêcheurs ont pu admirer la richesse maritime.



Les enfants sur la plage de Montmartin-sur-mer

Les conseils de hameaux préparent leur "mode d'emploi"

Les conseils de hameaux de printemps (n°14), ont été un bon moment de convivialité et ont permis des échanges fructueux entre habitants, entre habitants et élus, ce qui confirme l'opportunité de se retrouver au moins deux fois par an. Les actualités relatives au fonctionnement et à la vie de la commune, les informations sur les nouveautés apportées par la mise en place des nouvelles structures intercommunales ou départementales présentation des projets et de l'encours du conseil municipal font globalement l'objet de satisfaction des habitants. Une lecture d'ensemble des comptes rendus des derniers conseils montre que les demandes et remarques se recoupent sur de nombreux thèmes et notamment : - la possibilité d'échanger dans un climat de confiance, de concertation, d'écoute et de respect de chacun — une meilleure connaissance et compréhension de chacun, élus et habitants — l'apport d'informations instructives sur de nombreux sujets — la démarche participative proposée pour donner à chacun la possibilité de s'impliquer dans la préparation et l'étude des projets à court et long terme de la commune — plus globalement, une réflexion partagée sur la problématique du développement de la commune et de son environnement — formulation de propositions de la propre initiative du conseil ou à la demande de la municipalité.

Comme convenu, un groupe de travail préparera le document qui nous servira de référence "conseils de hameaux - mode d'emploi", qui sera à valider lors des prochains conseils d'automne.

Lancement de l'étude d'aménagement de la traversée du bourg

Le 4 avril dernier, le conseil municipal a choisi l'équipe pluridisciplinaire qui mènera notre projet. Alp'Études (urbaniste, paysagiste) s'est associé aux bureaux d'études ESAU (architecte) et POLYGONES (sociologue). Ils ont désormais 6 mois pour nous aider à élaborer un schéma directeur d'aménagement dont la réalisation sera ensuite phasée en plusieurs tranches.

La présence d'une sociologue affectée à la définition et à la conduite d'une démarche participative traduit la volonté de l'équipe municipale d'associer le plus étroitement possible la population à l'élaboration de ce projet. Cette démarche impliquera les conseils de hameaux et le comité consultatif constitué il y a quelques mois. Ce comité est composé de représentants des habitants, des commerçants, ainsi que d'élus et d'institutionnels (Office du Tourisme, AADEC, Parc, Direction Départementale des Territoires, Conseil Départemental, élus de St Pierre Isère, ...). Nous souhaitons compléter ce comité afin que les cinq conseils de hameaux y soient représentés, vous pouvez vous porter volontaire auprès de la mairie et vous engager à y participer.

Prochaine étape : le samedi 4 juillet matin, l'équipe de Polygones déambulera dans le village pour rencontrer et écouter les passants, commerçants, touristes Suivez l'actualité de ce projet sur le site internet www.saintpierredentremont.org!

Le grand marché transatlantique (GMT), non merci!

Lors de sa séance du 30 avril 2015, le Conseil Municipal a déclaré la commune de St Pierre d'Entremont hors des traités transatlantiques en cours de négociation entre l'Europe et les Etats Unis et le Canada.

Si ces accords aboutissent, ils institueront la zone de libre échange la plus importante de l'Histoire, couvrant 45,5 % du PIB mondial. Ils augmenteront le pouvoir des entreprises face aux Etats portant une atteinte sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux. Le 13 janvier 2015, la Commission européenne a publié les résultats d'une consultation publique sur l'aspect le plus contesté du GMT : le dispositif de règlement des



différends entre investisseurs et Etats (RDIE). Près de cent cinquante mille personnes ont pris part à ce « dialogue », organisé entre le 27 mars et le 13 juillet 2014. Du jamais-vu : 97 % d'entre elles s'opposent à l'instauration de ces tribunaux d'arbitrage, destinés à garantir la supériorité du droit des multinationales à dégager des profits sur le devoir des Etats à favoriser le bien-être de leurs populations.

Les Etats-Unis sont en dehors de tous les cadres réglementaires internationaux existants : ils refusent d'appliquer les principes de la convention sur le travail de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs règlements sont donc, dans la plupart des cas, moins protecteurs que ceux de l'Europe. Les imposer à l'Europe entraînerait inéluctablement un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, environnementales et culturelles.

Ces projets affecteraient notre politique communale, menaçant notre projet de cuisine locale en produits de proximité à l'école communale, remettant en cause notre engagement à favoriser les circuits courts et locaux.

Par leur délibération, les élus rappellent leur attachement à la notion de service public et de biens essentiels pour l'humanité (eau, nourriture de base, logement, énergie, éducation, santé, culture), qui ne peuvent pas faire l'objet d'une approche marchande. Ils demandent un moratoire sur les négociations et un débat national impliquant le plus grand nombre.

Fin de la prise en charge par l'état des demandes d'autorisation d'urbanisme

La loi Alur de 2012 a prévu la fin de la mise à disposition gratuite par l'état aux collectivités, du service instructeur pour les permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, Les communes ou communautés de communes de plus de 10 000 habitants devront d'ici le 1^{er} juillet 2015 avoir mis en place leur propre service instructeur.

Afin de ne pas exposer les communes à devoir instruire elles-mêmes des dossiers présentant un réel degré de complexité technique et juridique, les communes de la Communauté Communes Cœur de Chartreuse lui ont délégué la gestion et l'organisation de ce service. Ainsi un service urbanisme mutualisé d'instruction des actes et

autorisations va être créé au 1er juillet 2015.

Les maires resteront seuls habilités à délivrer les autorisations d'urbanisme, la compétence « droit des sols » restant communale.

Ce service organisé par la communauté de communes est payant pour les collectivités. Chaque type d'acte a un coût en fonction de sa complexité d'instruction. Le coût estimé pour notre commune est de 5600 euros par an. En plus des diminutions des dotations de l'état, voilà une autre charge que devront supporter les finances communales.

Citoyenneté et environnement

Ça y est, nous y voilà! L'extinction de l'éclairage public va débuter au mois de juin : de 22h, 23h ou minuit à 5h ou 6h du matin selon les hameaux. Les nuits d'été vont être belles et propices à l'observation des étoiles et de la faune nocturne...

En effet, des horloges astronomiques vont être installées courant mai-juin sur chaque armoire (11 armoires pour la commune). Ces équipements permettront de réduire de 10 à 15% la consommation d'énergie même en l'absence d'extinction nocturne car le cycle d'allumage et d'extinction sera désormais lié à la course du soleil et non à la luminosité.



Vaste monument rocheux bordé de hautes parois, la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse s'étend du Mont Granier au Nord, à la Dent de Crolles au Sud. Accessible uniquement à pied, cet espace en partie modifié par l'homme a conservé une richesse naturelle exceptionnelle. Plus de 700 espèces végétales y ont été recensées, une trentaine sont rares à l'échelle régionale. Près de 75 espèces d'oiseaux se reproduisent sur le site. Sur les 43 espèces de mammifères présents, 23 sont des chauves-souris, dont plusieurs menacées en France. Cette réserve a été créée par arrêté ministériel en 1997 afin de protéger ce territoire, à l'époque menacé par des projets d'aménagement. Le Parc naturel régional de Chartreuse en est le gestionnaire depuis 2001.

La RNHC gère ce territoire en conciliant la protection du site et les diverses activités qui s'y exercent (élevage, exploitation forestière, randonnée...). Sachez que l'exploitation forestière y est autorisée, ainsi que la chasse sur 70% de son territoire.

Le projet de périmètre de protection de la Réserve : quésaco ?

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), autorité compétente, a commandé au Parc de Chartreuse une étude de faisabilité de ce périmètre à partir des enjeux biologiques de chaque secteur. La mise en place d'un périmètre de protection autour de la réserve permettrait d'y étendre le champ d'intervention des agents de la réserve sans pour autant y générer de réglementation supplémentaire. La DREAL consultera les 11 communes concernées et suivra leur avis avant de proposer le projet de périmètre à l'enquête publique. Pour en savoir plus, contactez la Conservatrice de la Réserve au Parc de Chartreuse.

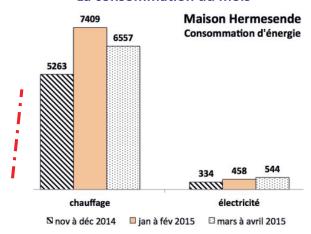


Nous avons également rencontré un bureau d'étude qui propose de faire un inventaire de l'éclairage public (type d'ampoule, consommations ...), une analyse et un diagnostic du parc lumineux afin d'optimiser le réseau. La commune pourra ainsi planifier ces investissements de rénovation sur plusieurs années.

Autre piste d'économie, rationnaliser la maintenance du réseau en programmant le remplacement des ampoules en fonction de leur durée de vie et non plus de leur défaillance. En plus d'assurer la continuité du service, cette pratique permet des économies d'énergie, les ampoules consommant bien plus en fin de vie.

Nous vous souhaitons de belles nuits d'été sous la seule lumière des étoiles et de la lune.

La consommation du mois



ETAT CIVIL MARIAGE

Myriam Messalta et Denis Python se sont mariés le 23 mai 2015



NAISSANCE BAPTEME Marcus-Soksann, fils de Thida AO et Matthieu Barret, est né le 22 mai 2015

Loris, fils de Stéphane et Sabrina Bocchino est devenu le filleul de Nicolas Bocchino et Laura Harchoux le 9 mai 2015 (baptême civil).

Albert REY est décédé le 16 mars 2015

DECES

AGENDA Conseil Municipal: 9 juillet, 25 août, 30 septembre.

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - Permanence du maire le samedi de 9h à 11h Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web: http://www.saintpierredentremont.org/savoie/ - **courriel**: contact@saintpierredentremont.org

page 4/4